



Fédération des
Orthophonistes de France
10, rue des Champs de
Charolles
71120 CHAROLLES
Tél: 03 88 35 00 52
Site: www.fof.asso.fr
Courriel: f.o.f@wanadoo.fr

Affichage des tarifs

Conformément au décret n°2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

« Votre orthophoniste est un professionnel de santé conventionné qui pratique les tarifs fixés par la convention dont il relève.

Il pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus, où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure ».

1. Bilans

Désignation de l'acte	Coefficient A.M.O.	Coût unitaire
Bilan de la déglutition et des fonctions oro-myo-fonctionnelles	16	40,00 €
Bilan de la phonation	24	60,00 €
Bilan de la communication et du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition de la communication et du langage écrit	24	60,00 €
Bilan de la communication et du langage écrit	24	60,00 €
Bilan de la dyscalculie et des troubles du raisonnement logico-mathématique	24	60,00 €
Bilan des troubles d'origine neurologique	30	75,00 €
Bilan des bégaiements et des autres troubles de la fluence	30	75,00 €
Bilan de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux (inclus surdité, paralysies cérébrales, troubles envahissants du développement, maladies génétiques)	30	75,00 €

(1) A.M.O. : Acte Médical Orthophonique (2,50 €, à compter du 06/11/12).

(2) Excepté l'exemption du ticket modérateur.

* Régime général.

Le coût d'un bilan de renouvellement est minoré de 30%.

2. Rééducation individuelle (entente préalable)

Désignation de l'acte	Coeff AMO	Coût unitaire
Rééducation des troubles d'articulation isolés sans affection neurologique	5,1	12,75€
Rééducation des troubles de l'articulation liés à des déficiences perceptives ou des déficiences d'origine neurologique, par séance	8	20,00€
Rééducation vélo-tubo-tympanique / rééducation de la déglutition atypique par séance	8	20,00€
Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance	11,4	28,50€
Rééducation des dyskinésies laryngées	11,3	28,25€
Rééducation des dysarthries neurologiques, par séance	11	
Rééducation des dysphagies chez l'adulte et chez l'enfant, par séance	11	27,50€
Rééducation des anomalies des fonctions oro-myo-faciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole, par séance	10,3	25,75€
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, par séance	11,2	28,00€
Éducation à l'utilisation des prothèses phonatoires quel qu'en soit le mécanisme par séance	11,1	27,75€
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit, par séance	10,1	25,25€
Rééducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique, par séance	10,2	25,50€
Rééducation des troubles du graphisme et de l'écriture, par séance	10	25,00€
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral, par séance	12,1	30,25€
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence, par séance	12,2	30,50€
Éducation précoce à la communication et au langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par séance	13,6	34,00€
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par séance	13,5	33,75€
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans le cadre des paralysies cérébrales, par séance	13,8	34,50€
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans le cadre des troubles envahissants du développement, par séance	13,8	34,50€
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans le cadre des maladies génétiques, par séance	13,8	34,50€
Réadaptation à la communication dans les surdités acquises appareillées et/ou éducation à la pratique de la lecture labiale, par séance	12	30,00€

Rééducation des dysphasies, par séance d'une durée minimale de 30 minutes	14	35,00€
Rééducation de la communication et du langage dans les aphasies, par séance	15,6	39,00€
Rééducation des troubles de la communication et du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par séance	15,2	38,00€
Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neurodégénératives, par séance	15	37,50€
Démütisation dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance	15,4	38,50€
Rééducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance	15,1	37,75€

3. Rééducation nécessitant des techniques de groupe (entente préalable)

Désignation de l'acte	Coefficient A.M.O.	Coût unitaire
Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance	8	13€
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, par séance	5	13€
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit, par séance	5	13€
Rééducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique, par séance	5	13€
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral, par séance	5	13€
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence, par séance	5	13€
Éducation à la pratique de la lecture labiale, par séance	5	13€
Rééducation des dysphasies, par séance	5	13€
Rééducation de la communication et du langage dans les aphasies, par séance	5	13€
Rééducation des troubles de la communication et du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par séance	5	13€
Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, par séance	5	13€
Démütisation dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance	5	13€
Rééducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance	5	13€

(1) A.M.O. : Acte Médical Orthophonique (2,50 €, à compter du 06/11/2012). (2) Excepté l'exemption du ticket modérateur. * Régime général.

Soins à domicile – la prescription médicale doit préciser « à domicile » afin que les frais liés au déplacement soient pris en charge par l'assurance maladie dans les mêmes conditions que les actes ci-dessus.

IFD – indemnité forfaitaire de déplacement : 2,50 €

Départements de Métropole :

Départements d'outre-mer :

plaine :	0,24 €	0,27 €
montagne :	0,37 €	0,40 €
à pied, à ski :	1,07 €	1,07 €